

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 954

6 mai 2009

SOMMAIRE

4rae Renewable and Alternative Energy Investments S.C.A. SICAR	45783	Juliet's Bakehouse S.à r.l.	45771
AB CPFM Europroperty Finance S.à r.l.	45770	Larojo Sàrl	45761
ADT Finance S.A.	45781	Les Cerisiers S.A.	45781
ADT Finance S.A.	45780	Liman S.A.	45782
ADT Luxembourg S.A.	45788	Maxxium Luxembourg S.A.	45759
Advent Stoco Finance S.à. r.l.	45772	MFR Castel Romano Land S.à r.l.	45781
Antbear Securitisations S.A.	45746	MOOR PARK MB 19 Norderstedt S.à r.l.	45761
Art & Bois S.à r.l.	45772	MOOR PARK MB 20 Rostock S.à r.l.	45783
Astron Group Technologies S.A.	45760	Mourant Luxembourg S.A.	45771
Attica S.à r.l.	45762	OneBeacon Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	45777
Bunker Palace S.A.	45789	Orion III European 1 S.à r.l.	45762
Business Management Group Holding S.A.	45790	Orion Immobilien 2 S.à r.l.	45762
Cartayat S.A.	45790	Orion Investment Partners Luxembourg S.à r.l.	45762
CCP II Soest S.à r.l.	45759	Participation Hispanolux GmbH	45786
Charga S.A.	45782	P H C - Pirguet Hôtel Consulting S.à r.l.	45775
Cheverny Ceo Search S.A.	45763	Remy Cointreau Luxembourg S.A.	45759
Circle Holding S.A.	45775	Severn Trent European Placement S.A.	45773
Concordis S.à.r.l.	45791	Severn Trent European Placement S.A.	45775
Crediinvest Sicav	45762	Signitec S.à r.l.	45759
Delika S. à r.l.	45759	TMF Corporate Services S.A.	45771
Dockland Development S.A., SICAR	45761	Toscani et Fils S.A.	45790
Eurofret S.à r.l.	45781	Tyco Holdings Sàrl	45788
Fernandes Group s.à r.l.	45792	Usted Finance S.A.	45780
Fiduciaire VON DER LAHR, KORT & PARTNER S.à r.l.	45772	Vectura Sàrl	45775
Fiduciaire VON DER LAHR, KORT & PARTNER S.à r.l.	45772	W.BNK AG	45770
Horus Mining Investments S.A.	45760	Wellington Management Portfolios (Luxembourg) IV SICAV - FIS	45788
IDROS bagno-arte	45776	WestOptiFlex SICAV	45773
Iguana Holding S.A.	45788	WestOptimal	45781
Incarta Development S.A.	45782	Wilson Finance S.A., SPF	45780
Interfirst	45760		
Jil Sander S.A.	45770		

Antbear Securitisations S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 145.933.

—
STATUTES

In the year two thousand nine, on the twenty-first of April.

Before us Maître Alex WEBER, notary, residing in Bascharage.

THERE APPEARED:

Stichting Antbear, a foundation (Stichting) established under the laws of The Netherlands, having its statutory office in The Netherlands at Herengracht 450, 1017 CA Amsterdam (the Shareholder),

here represented by Mr Luc SALES, lawyer, having his professional address at 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg by virtue of a proxy, given under private seal in The Netherlands on 17 April 2009.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its capacity as representative of the Shareholder, has requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation (the Articles) of a public limited liability company (société anonyme), which it declares to establish as follows:

Art. 1. Form and Name

There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of "Antbear Securitisations S.A." (the Company) qualifying as a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the Luxembourg act dated 22 March 2004 relating to securitisation (the Securitisation Act 2004).

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office

The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (Luxembourg). It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration

The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendments of the Articles, as prescribed in article 22 below.

Art. 4. Corporate objects

The corporate objects of the Company are to enter into, perform and serve as a vehicle for, any securitisation transactions as permitted under the Securitisation Act 2004.

The Company may acquire or assume, directly or through another entity or vehicle, the risks relating to the holding or ownership of claims, receivables and/or other goods, either movable or immovable, tangible or intangible, and/or risks relating to liabilities or commitments of third parties or which are inherent to all or part of the activities undertaken by third parties, by issuing securities (valeurs mobilières) of any kind whose value or return is linked to these risks. The Company may assume or acquire these risks by acquiring, by any means, claims, structured deposits, receivables and/or other goods, structured products relating to commodities or assets, by guaranteeing the liabilities or commitments of third parties or by binding itself in any other way. The method that will be used to determine the value of the securitised assets will be set out in the relevant issue documentation proposed by the Company.

The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004, proceed, so far as they relate to securitisation transactions, to (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings and exchangeable or convertible securities), structured products relating to commodities or assets (including debt or equity securities of any kind) and receivables, claims or

loans or other credit facilities (and the agreements relating thereto), and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above) in accordance with the provisions of the relevant issue documentation.

The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004 and for as long as it is necessary to facilitate the performance of its corporate objects, borrow in any form and enter into any type of loan agreement. It may issue notes, bonds (including exchangeable or convertible securities and securities linked to an index or a basket of indices or shares), debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities, including under one or more issue programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities, within the limits of the Securitisation Act 2004 and provided such lending or such borrowing relates to securitisation transactions, to its subsidiaries or affiliated companies or to any other company.

The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004, give guarantees and grant security over its assets in order to secure the obligations it has assumed for the securitisation of those assets or for the benefit of investors (including their trustee or representative, if any) and/or any issuing entity participating in a securitisation transaction of the Company. The Company may not pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets or transfer its assets for guarantee purposes, unless permitted by the Securitisation Act 2004.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions for as long as such agreements and transactions are necessary to facilitate the performance of the Company's corporate objects. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Board is entitled to create one or more compartments (representing the assets of the Company relating to an issue by the Company of securities), in each case, corresponding to a separate part of the Company's estate.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects of the Company shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects to the largest extent permitted under the Securitisation Act 2004.

Art. 5. Share capital

The subscribed share capital is set at EUR 31,000.- (thirty-one thousand euro) consisting of 310 (three hundred and ten) ordinary shares in registered form with a par value of EUR 100.- (one hundred euro) each.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 22 below.

Art. 6. Shares

The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

A register of the shareholder(s) of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholders. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid up on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 7. Transfer of shares

The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder (s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 8. Debt securities

Debt securities issued by the Company in registered form (obligations nominatives) may, under no circumstances, be converted into debt securities in bearer form (obligations au porteur).

Art. 9. Meetings of the shareholders of the Company

In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred on the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the first Wednesday in May of each year at 10.00 a.m.. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 10. Notice, Quorum, Powers of attorney and convening notices

The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or by e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletins) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (i) the name (including the first name), address and the signature of the relevant shareholder, (ii) the indication of the shares for which the shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth in the convening notice and (iv) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. The original voting bulletins must be received by the Company 72 (seventy-two) hours before the relevant General Meeting.

Art. 11. Management

In these Articles, any reference to the Board shall be a reference to the Sole Director (as defined below) (in the case that the Company has only one director) as long as the Company has only one shareholder.

For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company. Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least two new members of the Board in addition to the then existing Sole Director. The member(s) of the Board shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a member of the Board (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

Art. 12. Meetings of the Board

The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or by proxy at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another director as his or her proxy.

One member of the Board may represent more than one prevented member at a meeting of the Board provided that always at least two members who are either present in person or who assist at such meeting by way of conference call, video conference or any means of communication that complies with the requirements set forth in the next paragraph, participate in a meeting of the Board.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors by such means as is, for example, described under paragraph 7 of this article 12. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every directors. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Art. 12 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 13. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director

The resolutions passed by the Sole Director are documented by written minutes held at the Company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two members of the Board or the Sole Director (as the case may be).

Art. 14. Powers of the Board

The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest, including the power to transfer, assign or dispose of the assets of the Company in accordance with the Securitisation Act 2004 and the relevant issue documentation. All powers not expressly reserved by the Companies Act 1915 or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 15. Delegation of powers

The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 16. Binding signatures

The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) the joint signatures of any two members of the Board, or (ii) in the case of a sole director, the sole signature of the Sole Director

or (iii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

Art. 17. Conflict of interests

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. This paragraph does not apply for so long as the Company has a Sole Director.

For so long as the Company has a Sole Director, the minutes of the General Meeting shall set forth the transactions entered into by the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company.

The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

Art. 18. External Auditor(s)

The operations of the Company shall be supervised by one or more independent external auditors (réviseurs d'entreprises). The external auditor(s) shall be appointed by the Board in accordance with the Securitisation Act 2004. The Board will determine their number, their remuneration and the term of their office.

Art. 19. Accounting year

The accounting year of the Company shall begin on 1 January and shall terminate on 31 December of each year.

Art. 20. Allocation of profits

From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may, in its sole discretion, decide to pay dividends from time to time, as it believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

Art. 21. Dissolution and Liquidation

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 22 below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 22. Amendments

These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Act 1915.

Art. 23. Segregation of assets

If as of any payment date of the assets under a compartment (including a hedging agreement entered into by the Company in connection with a compartment) the total amount of monies received under the assets of that compartment exceeds the payments to be made by the Company under the same compartment, the Board may use the excess amount to pay off the claims of those creditors of the Company whose claims cannot be allocated to a particular compartment. The assets allocated to a compartment are exclusively available to (1) the investors in that compartment (the Investors), (2) the creditors whose claims have arisen in connection with the creation, operation or liquidation of that compartment and which are provided for in the priority of payments provisions of the relevant issue documentation (the Transaction Creditors), (3) the creditors whose claims have arisen in connection with the creation, operation or liquidation of that compartment and which are not provided for in the priority of payments provisions of the relevant issue documentation (the Compartment-Specific Claims Creditors and, together with the Transaction Creditors, the Creditors) and (4), subject to the provisions of the next following paragraph, the creditors whose claims have not arisen in connection with the

creation, operation or liquidation of a compartment and which have not waived their recourse to the assets of any compartment of the Issuer (the Non Compartment-Specific Claims Creditors).

The rights of the Non Compartment-Specific Claims Creditors shall be allocated by the Issuer, on a half year basis in arrears, to all the compartments, on an equal basis and pro rata temporis for compartments created within such half year, where the relevant issue documentation expressly authorises Non Compartment-Specific Claims Creditors to have recourse against the assets allocated to such compartments. Such right of a Non Compartment-Specific Claims Creditor against a compartment are hereinafter referred to as the Pro Rata Rights.

The Investors and the Creditors acknowledge and accept that once all the assets allocated to the compartment under which they have invested or in respect of which their claims have arisen, have been realised, they are not entitled to take any further steps against the Company to recover any further sums due and the right to receive any such sum shall be extinguished. Each Non Compartment-Specific Claims Creditor acknowledges and accepts that once all the assets allocated to a compartment in respect of which it has Pro Rata Rights, have been realised, it is not entitled to take any further steps against the Company to recover such Pro Rata Rights and the right to receive any sum in respect of the Pro Rata Rights shall be extinguished.

The Compartment-Specific Claims Creditors and the Non Compartment-Specific Claims Creditors expressly accept, and shall be deemed to have accepted by entering into contractual obligations with the Company, that priority of payment and waterfall provisions will be included in the relevant issue documentations and they expressly accept, and shall be deemed to have accepted the consequences of such priority of payments and waterfall provisions.

The rights of the shareholders of the Company are limited to the assets of the Company which are not allocated to a compartment.

Art. 24. Prohibition to petition for bankruptcy of the Company or to seize the assets of the Company

In accordance with article 64 of the Securitisation Act 2004, any Investor in, and any Creditor and shareholder of, the Company and any person which has entered into a contractual relationship with the Company (the Contracting Party) agrees, unless expressly otherwise agreed upon in writing between the Company and the Investor, the Creditor or the Contracting Party, not to (1) petition for bankruptcy of the Company or request the opening of any other collective or reorganisation proceedings against the Company or (2) seize any assets of the Company, irrespective of whether the assets in question belong to (i) the compartment in respect of which the Investor has invested or in respect of which the Creditor or the Contracting Party have contractual rights against the Company, (ii) any other compartment or (iii) the assets of the Company which have not been allocated to a compartment (if any).

Art. 25. Subordination

Any claims which the shareholders of the Company may have against the Company (in such capacity) are subordinated to the claims which any creditors of the Company (including the Creditors) or any investors in the Company (including the Investors) may have.

The Investors accept and acknowledge that their rights under a compartment may be subordinated to the rights of other Investors under, and/or Creditors of, the same compartment.

Art. 26. Applicable law

All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915 and the Securitisation Act 2004.

Transitory provisions

The first business year begins today and ends on 31 December 2009.

The first annual General Meeting will be held in 2010.

Subscription

The Articles of the Company having thus been established, the party appearing hereby declares that it subscribes to 310 (three hundred and ten) shares representing the total share capital of the Company.

All these shares have been paid up by the Shareholder to an extent of 100% (one hundred per cent.) by payment in cash, so that the sum of EUR 31,000.- (thirty-one thousand euro) paid by the Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Companies Act 1915 have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Companies Act 1915.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at EUR 2,300.- (two thousand three hundred euro).

Resolutions of the shareholder

The above named party, representing the whole of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. the number of directors is set at 3 (three) directors;
2. the following persons are appointed as directors:
 - Heike Kubica, private employee, born on 23.07.1974 in Lutherstadt Eisleben, Germany, with business address at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;
 - Marco Hirth, private employee, born on 04.01.1971 in Neuerburg, Germany, with business address at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg ; and
 - Anja Lakoudi, private employee, born on 23.12.1977 in Schlema, Germany, with business address at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.
3. that the terms of office of the members of the Board appointed above will expire after the annual General Meeting of the year 2014; and
4. that the Company's registered office is set at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg..

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Bascharage on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt et un avril.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire, de résidence à Bascharage,

A COMPARU:

Stichting Antbear, une fondation (Stichting) constituée sous le droit néerlandais, ayant son siège statutaire aux Pays-Bas à Herengracht 450, 1017 CA Amsterdam (l'Actionnaire),

ici représentée par Maître Luc SALES, avocat, ayant son adresse professionnelle sis 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé aux Pays-Bas, le 17 avril 2009.

Ladite procuration, après avoir été signée " ne varietur " par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de représentant de l'Actionnaire, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts (ci-après, les Statuts) d'une société anonyme qu'il déclare constituer et qu'il a arrêtés comme suit:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination

Il est établi une société anonyme sous la dénomination de "Antbear Securitisations S.A." (ci-après, la Société) ayant la qualité de société de titrisation au sens de la loi luxembourgeoise du 22 mars 2004 relative à la titrisation (ci-après, la Loi sur la Titrisation de 2004).

La Société peut avoir un associé unique (ci- après, l'Associé Unique) ou plusieurs actionnaires. La société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

Art. 2. Siège social

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (ci-après, le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (ci-après, l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces événements extraordinaires. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société

La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 22 ci-après.

Art. 4. Objet social

La Société a pour objet social de s'engager, de fonctionner et de servir comme véhicule pour toute transaction de titrisation permise par la Loi sur la Titrisation de 2004.

La Société peut acquérir ou supporter, directement ou par l'intermédiaire d'une autre entité ou d'un autre organisme, les risques liés à la propriété ou la détention de titres, de créances et/ou d'autres biens, mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels, et/ou risques liés aux dettes ou engagements de tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers en émettant des valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement dépende de ces risques. La Société peut supporter ces risques en acquérant par tout moyen les titres, créances et/ou autres biens, dépôts structurés sous forme de contrats dérivés, produits dérivés sur matières premières et/ou de tous biens, en garantissant les dettes ou les engagements de tiers ou en s'obligeant de toute autre manière. La méthode utilisée pour le calcul de la valeur des biens titrisés sera décrite dans la documentation relative aux conditions particulières de l'émission proposée par la Société.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, procéder, à condition que ces opérations aient trait à des opérations de titrisation, à (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds commun de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire et des obligations échangeables ou convertibles), de produits dérivés sur matières premières ou sur tous biens (incluant des valeurs mobilières de toutes sortes) et créances, prêts ou toute autre facilité de crédit (ainsi que les conventions y relatives) et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus) conformément aux dispositions de la documentation d'émission des titres en question.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004 et aussi longtemps que cela s'avère nécessaire pour l'accomplissement de son objet social, emprunter sous quelque forme que ce soit et être partie à tout type de contrat de prêt. Elle peut procéder à l'émission de titres de créances, d'obligations (notamment des obligations échangeables ou convertibles ainsi que des obligations liées à un indice ou à un panier d'indices ou d'actions), de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et de titres de dette ou de capital de toute sorte, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. Dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, la Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant d'emprunts et/ou d'émissions de titres, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre société à condition que ces emprunts ou ces prêts aient trait à une ou plusieurs opérations de titrisation.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, consentir des garanties ou des sûretés sur ses avoirs afin d'assurer le respect des obligations qu'elle assume pour la titrisation de ses actifs ou dans l'intérêt des investisseurs (y compris son "trustee" ou son mandataire, s'il y en a) et/ou de toute entité participant à une opération de titrisation de la Société. La Société ne peut pas nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs ou donner ses avoirs à titre de garantie, sauf dans les circonstances où la Loi sur la Titrisation de 2004 le permet.

La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires aussi longtemps que ces contrats et transactions s'avèrent nécessaires pour l'accomplissement de l'objet de la Société. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Le Conseil d'Administration peut créer un ou plusieurs compartiments (représentant les actifs de la Société relatifs à une émission de titres de la Société) correspondant chacun à une partie distincte du patrimoine de la Société.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toutes opérations ou transactions qu'elle considère nécessaires ou utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large autorisée par la Loi sur la Titrisation de 2004.

Art. 5. Capital social

Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 310 (trois cent dix) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'article 22 ci-après.

Art. 6. Actions

Les actions sont et resteront nominatives.

Un registre de(s) actionnaire(s) est tenu au siège social de la Société où il peut être consulté par tout actionnaire. Ce registre contient le nom de tout actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions est établie par inscription dans ledit registre.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des Actions

Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de transfert d'actions d'autres instruments de transfert, dans lequel les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, et jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Obligations

Les obligations émises par la Société sous forme nominative ne peuvent, en aucun cas, être converties en obligations au porteur.

Art. 9. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société

Dans l'hypothèse d'un Associé Unique, l'Associé Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (ci-après, l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le premier mercredi de mai de chaque année à 10.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en continu et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 10. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation

Les délais de convocation et quorum requis par la loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax, par câble, par télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (i) les nom, prénom adresse et signature des actionnaires, (ii) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exercera son droit, (iii) l'ordre du jour tel que décrit dans la convocation et (iv) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'ordre du jour. Les bulletins de vote originaux devront être envoyés à la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Art. 11. Administration de la Société

Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration est une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un associé unique.

Tant que la Société n'a qu'un associé unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société (ci-après, l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société est administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne sont pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs sont élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils sont rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (ci-après, la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui la représentera comme Administrateur Unique ou Administrateur de la Société, conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (ci-après, la Loi sur les Sociétés de 1915).

Le(s) administrateur(s) sont élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société déterminent également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société. En l'absence d'administrateur restant, l'Assemblée Générale devra être rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 12. Réunion du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration doit nommer un président (ci-après, le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Associé Unique. Le Président préside toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommera un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration est donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant aux lieux et places prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise un autre administrateur comme son mandataire.

Un membre du Conseil d'Administration peut représenter plus d'un administrateur empêché lors de la réunion du Conseil d'Administration si au moins deux administrateurs sont physiquement présents à la réunion du Conseil d'Administration ou y participent par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire remplissant les conditions visées au paragraphe ci-dessous.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en continu et (iv) les membres du Conseil d'Administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 7 du présent article 12. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). [A&O2] La date d'une telle décision est la date de la dernière signature.

L'article 12 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 13. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique

Les résolutions prises par l'Administrateur Unique sont inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le Président ou un autre Administrateur qui en aura assumé la présidence. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique sont signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

Art. 14. Pouvoirs du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société, et notamment le pouvoir de transférer, céder et disposer des actifs de la Société conformément à la Loi sur la Titrisation de 2004 et conformément aux dispositions de la documentation d'émission des titres en question. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 15. Délégation de pouvoirs

Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent au sein de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 16. Signatures autorisées

La Société est engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou (ii) la signature de l'Administrateur Unique dans l'hypothèse d'un administrateur unique ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 17. Conflit d'intérêts

Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est administrée par un administrateur unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 18. Réviseur(s) d'entreprises

Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises indépendants. Le ou les réviseurs d'entreprises sont nommés par le Conseil d'Administration conformément à la Loi sur la Titrisation de 2004. Le Conseil d'Administration déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 19. Exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Affectation des Bénéfices

Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la

Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés aux lieux et places choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 21. Dissolution et Liquidation

La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 22 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 22. Modifications statutaires

Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 23. Séparation des biens

Si, à toute date où un paiement est dû en relation avec les actifs d'un compartiment (y compris les contrats de couverture passés par la Société en relation avec un compartiment), le montant total des paiements reçus au titre des actifs excède les paiements devant être faits par la Société sous ce compartiment, le Conseil d'Administration peut utiliser le surplus pour satisfaire les créances d'autres créanciers de la Société dont les créances ne peuvent pas être affectées à un compartiment déterminé. Les actifs affectés à un compartiment déterminé sont exclusivement à la disposition (1) des investisseurs de ce compartiment (les Investisseurs), (2) des créanciers dont les créances sont nées en relation avec la création, le fonctionnement et la liquidation de ce compartiment et lesquels sont prévus dans les dispositions ayant trait aux priorités de paiement dans la documentation d'émission pertinente (les Créanciers de Transaction), (3) des créanciers dont les créances sont nées en relation avec la création, le fonctionnement et la liquidation de ce compartiment et non prévues dans l'ordre de priorité des documents d'émission pertinents (les Créanciers de Revendications Spécifiques au Compartiment et, ensemble avec les Créanciers de Transaction, les Créanciers) et (4), sous réserve des dispositions du prochain paragraphe, des créanciers dont les créances ne sont pas issues de la création, du fonctionnement ou de la liquidation d'un compartiment et qui n'ont pas renoncé à leur recours aux biens de tout compartiment de l'Émetteur (les Créanciers de Revendications Non Spécifiques au Compartiment).

Les droits des Créanciers de Revendications Non Spécifiques au Compartiment doivent être alloués par l'Émetteur, sur base biannuelle et en arrière à tous les compartiments, de manière équitable et au pro rata temporis en ce qui concerne les compartiments créés au cours de cette moitié d'année, sous réserve que la documentation d'émission en question autorise de manière expresse des Créanciers de Revendications Non-Spécifiques au Compartiment d'avoir recours aux biens alloués à de tels compartiments. Ce droit d'un Créancier de Revendications Non Spécifiques au Compartiment contre un compartiment est ci-après désigné par le terme Droits Pro Rata.

Les Investisseurs et les Créanciers reconnaissent et acceptent qu'une fois que tous les actifs alloués au compartiment dans lequel ils ont investi ou à l'occasion duquel leurs créances sont nées, ont été réalisés, ils ne sont pas autorisés à entreprendre quelques démarches que ce soient à l'encontre de la Société en vue de recouvrir toute autre somme due et que le droit de recevoir une telle somme sera éteint. Chaque Créancier de Revendications Non Spécifiques au Compartiment reconnaît et accepte qu'une fois que tous les actifs alloués au compartiment contre lequel il a des Droits Pro Rata, ont été réalisés, il n'est pas autorisé à entreprendre quelques démarches que ce soient à l'encontre de la Société en vue de recouvrir toute autre somme due et que le droit de recevoir une telle somme en vertu des Droits Pro Rata sera éteint.

Les Créanciers de Revendications Spécifiques au Compartiment et les Créanciers de Revendications Non-Spécifiques au Compartiment acceptent de manière expresse, ou seront réputés avoir accepté en contractant avec la Société, que des dispositions ayant trait aux priorités de paiement et à l'ordre de paiement seront incluses dans la documentation d'émission pertinente et ils acceptent également de manière expresse, ou seront réputés avoir accepté, les conséquences de ces dispositions ayant trait aux priorités de paiement et l'ordre de paiement.

Les droits des actionnaires de la Société sont limités aux actifs de la Société qui ne sont pas alloués à un compartiment.

Art. 24. Interdiction d'assigner la Société en faillite ou de saisir les actifs de la Société

Conformément à l'article 64 de la Loi sur la Titrisation de 2004, tout Investisseur dans, et tout Créancier et actionnaire de, la Société et toute personne qui est contractuellement liée avec la Société (la Partie Contractante) acceptent, à moins qu'il n'en ait été expressément convenu autrement par écrit entre la Société et un Investisseur, un Créancier ou la Partie Contractante de ne pas (1) assigner la Société en faillite ou de requérir contre la Société l'ouverture de toute autre procédure collective ou mesure de réorganisation ou de (2) saisir quelque actif que ce soit de la Société, sans considération du fait que les actifs en question (i) appartiennent au compartiment dans lequel l'Investisseur a investi ou dans lequel le

Créancier ou la Partie Contractante ont des droits contractuels contre la Société ou (ii) à tout autre compartiment ou (iii) font partie des actifs de la Société qui n'ont pas été alloués à un compartiment (le cas échéant).

Art. 25. Subordination

Tous les créances que les actionnaires de la Société pourraient avoir à l'encontre la Société (en cette capacité) sont subordonnés aux créances que tout créancier de la Société (y compris les Créanciers) ou tout investisseur (y compris les Investisseurs) pourraient avoir à l'encontre de la Société.

Les Investisseurs acceptent et reconnaissent que leurs droits dans un compartiment peuvent être subordonnés aux droits d'autres Investisseurs dans, et/ou de Créanciers de, ce même compartiment.

Art. 26. Droit applicable

Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915 et de la Loi sur la Titrisation de 2004.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2009.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2010.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, la comparante déclare qu'elle souscrit les 310 (trois cent dix) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions ont été libérées par l'Actionnaire à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi sur les sociétés de 1915.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de EUR 2.300,- (deux mille trois cents euros).

Résolutions de l'actionnaire

La comparante susvisée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. le nombre d'administrateurs est fixé à 3 (trois) administrateurs;
2. les personnes suivantes sont nommées administrateurs:
 - Heike Kubica, employée privée, née le 23.07.1974 à Lutherstadt Eisleben, Allemagne, ayant son adresse professionnelle à 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;
 - Marco Hirth, employé privé, né le 04.01.1971 à Neuerburg, Allemagne, ayant son adresse professionnelle à 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg; et
 - Anja Lakoudi, employée privée, née le 23.12.1977 à Schlema, Allemagne, ayant son adresse professionnelle à 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.
3. le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin à l'issue de la décision annuelle statutaire de l'Assemblée Générale de l'année 2014; et
4. le siège social de la Société est fixé au 2, boulevard Konrad Adenauer L-1115 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ce même comparant et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Bascharage.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Luc SALES, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 23 avril 2009. Relation: CAP/2009/1285. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 28 avril 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009053744/236/732.

(090062815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Delika S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 80, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 136.931.

Frédéric DEVAUX, gérant, possède CENT (100) parts sociales de la société DELIKA sàrl après cession des parts de Monika VOIGT (10) parts sociales.

Bertrange, le 10 avril 2009.

Frédéric Devaux.

Référence de publication: 2009050545/10154/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06683. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

CCP II Soest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 129.783.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 54973 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009050767/211/12.

(090058473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Signitec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 114.640.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 21. März 2009.

Für gleichlautende Abschrift

Für die Gesellschaft

Maître Jean SECKLER

Notar

Référence de publication: 2009050769/231/14.

(090058499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

**Remy Cointreau Luxembourg S.A., Société Anonyme,
(anc. Maxxium Luxembourg S.A.).**

Siège social: L-1415 Luxembourg, 7, rue de la Déportation.

R.C.S. Luxembourg B 7.910.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 22 avril 2009.

Tom METZLER

Notaire

Référence de publication: 2009050763/222/13.

(090058305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Interfirst, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 47.151.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 17 mars 2009 a décidé de:

- renouveler les mandats de:

Monsieur Patrice HAMON-CHAFFOTEAUX, Directeur, Louvre Gestion Internationale S.A., 17, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg,

Madame Monique ERBEIA, Responsable du Légal and Product Development Department, HSBC Private Bank France S.A., 117, avenue des Champs-Élysées, F-75386 Paris Cedex 08,

Monsieur Daniel ROY, Président du Directoire, HSBC Private Bank France S.A., 117, avenue des Champs-Élysées, F-75386 Paris Cedex 08,

en leur qualité d'administrateurs pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010,

- renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, RCS B 65477, en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

Pour INTERFIRST

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009050503/1126/27.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2009, réf. LSO-DD02718. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Horus Mining Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 96.690.

Par la présente, la société administratrice de la société HORUS MINING INVESTMENTS S.A. c'est-à-dire la S.A. DARLOCK démissionne de son mandat d'administrateur avec effet immédiat.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

DARLOCK S.A.

Signature

Pour copie conforme

Me KRONSHAGEN

Référence de publication: 2009050524/289/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2009, réf. LSO-DD05605. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Astron Group Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 88.294.

Les comptes annuels au 30 juin 2007 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009050536/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05218. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Larojo Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 138.855.

—
Cession de parts

Dans le cadre d'une cession de parts sociales, le capital social de la société LAROJO SARL se répartit, à dater du 4 juillet 2008, de la manière suivante:

FCPR «ARIANE PRIVATE DEBT FUND 1»	125 parts sociales
Représentée par sa société de gestion AGF PRIVATE EQUITY SA au capital de EUR 1.000.000,- ayant son siège social au 87, rue de Richelieu, F-75002 PARIS inscrite au RCS sous le n° 414 735 175	
TOTAL	125 parts sociales

Le 4 juillet 2008.

Certifié sincère et conforme

POUR LAROJO SARL

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009050550/795/25.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2009, réf. LSO-DD02565. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Dockland Development S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 131.573.

—
EXTRAIT

Il est porté à la connaissance des tiers que l'adresse de Mr. J. Leimanis, Administrateur, a été modifiée du 6-2A, Riharda Vagnera iela, Riga, LV-1010 Latvia au Valnu Street 4-5 Riga, LV-1050, Latvia.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Dockland Development S.A., SICAR

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2009050552/795/20.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2009, réf. LSO-DD04560. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

MOOR PARK MB 19 Norderstedt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 125.358.

—
Le bilan au 30 septembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009051040/280/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06414. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

Crediinvest Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 98.745.

—
Extraits des Résolutions prises lors du conseil d'administration du 19 novembre 2008

Le conseil d'administration qui s'est tenu en date du 19 novembre 2008, a pris note de la démission de Messieurs Josep Peralba Duro et Xavier Cornella Grau en leur qualité d'administrateur de la Société avec effet au 07 mai 2008.

Le conseil d'administration a également coopté Monsieur Sergi Martin Amoros ayant pour adresse 80, av. Meritxell, Andorra la Vella, Principauté d'Andorre, en qualité d'administrateur de la société à partir du 07 mai 2008 jusqu'à l'assemblée générale se tenant en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour Crediinvest SICAV

The Bank of New York (Luxembourg) S.A.

Peter Bun / Luc Bieber

Assistant Vice-Président / -

Référence de publication: 2009051343/1163/21.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2009, réf. LSO-DD03826. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

Attica S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 142.418.

—
Le bilan au 31 décembre 2008 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Attica S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009051359/7491/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06722. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

**Orion Investment Partners Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Orion III European 1 S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 122.514.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Avocat

Référence de publication: 2009051438/267/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2009, réf. LSO-DD05836. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Cheverny Ceo Search S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 145.839.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the first of April.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Appeared:

CONCORDE BANK LIMITED established in The Corporate Center, Bush Hill & Bay Street, St. Michael BB14038 Barbados, registered in the Trade Register of Barbados under the number 4264, acting as Trustee of The Allcap Settlement Trust,

Here represented by Annick Braquet, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

Jean-Michel BEIGBEDER, professionally residing at 24, avenue Georges V F-75008 Paris, France,

Here represented by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

Isabelle DESJARDINS de GERAUVILLIERS, professionally residing at 24, avenue Georges V F-75008 Paris, France,

Here represented by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

Which proxies, after being signed "ne varietur" by the parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a "Société Anonyme":

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a "Société Anonyme" under the name of "CHEVERNY CEO SEARCH S.A.".

Art. 2. The registered office of the Company is established in Luxembourg City (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the board of directors or by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the applicable provisions of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period of time.

Art. 4. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations, business contribution included.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities, patents and licences of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, patents and licences, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to develop such securities, patents and licences, to grant to companies in which the Company has a participation, any assistance, loans, advances and guarantees.

The Company may engage in any transactions involving immovable and movable property. The Company may acquire, transfer and manage any real estate of whatever kind in whatever country or location. The Company may further engage and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and the ownership of real estate. The Company may also carry out a licensing or trademark or know-how activity to third parties as well as a financing activity to its subsidiaries.

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its object.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The subscribed share capital at incorporation shall be THIRTY ONE THOUSAND EURO (EUR 31,000.-) divided into ONE HUNDRED (100) shares of THREE HUNDRED AND TEN EURO (EUR 310.-) each.

The shares may be represented, at the owner's option, by certificates representing single shares or certificates representing two or more shares.

The shares may be in registered or bearer form at the option of the shareholder.

The corporation may redeem its Shares whenever the Board of Directors considers this to be in the best interest of the corporation, subject to the terms and conditions it shall determine in accordance with article 49-8 of the Law of August 10th, 1915 on Commercial Companies. The Board of Directors may create such capital reserves from time to time as it may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the corporation as issue premiums on the issue and sale of its Shares, which reserves or paid in surplus may be used by the Board of Directors to provide for the payment for any Shares which the corporation may redeem in accordance with these Articles of Incorporation.

Shares redeemed by the corporation shall remain in existence but shall not have any voting rights or any right to participate in any dividends declared by the corporation or in any distribution paid upon the liquidation or winding up of the corporation.

The redemption price shall be determined by the Board of Directors, within the limits set out in aforementioned article 49-8 of the Law of August 10th, 1915 on Commercial Companies.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III. - Management

Art. 6. The Company shall be managed by a Board of Directors consisting of at least three members (each a "Director"), who need not be shareholders, being of category A or B.

The Directors are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director of the same category to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

Art. 7. The Board of Directors shall elect a chairman (the "Chairman") from

among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities. The Board of Directors can only validly debate and take decisions if at least the majority of its members, under which at least one (1) A director and one (1) B director, are present or represented. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director of the same category as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage

Any decisions by the board of directors shall be taken by unanimous vote of all directors present or represented.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Director being able to hear and to be heard by all other participating directors using this technology, shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all the Directors in person (résolution circulaire). Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect and validity as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Votes may also be cast by any other means, such as fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

Art. 8. The Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the corporation.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors. In particular, the Board shall have the power to purchase securities, receivables and other assets of any type, to issue bonds and debentures, to enter into loans, to create security interests over the assets of the corporation and to enter into interest rate and currency exchange agreements. The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the relevant legal requirements.

Art. 9. The corporation will be bound in any circumstances by the joint signature of one A director and one B director unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

Art. 10. The Board of Directors may delegate with unanimous vote its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, whether shareholders or not.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV. - Supervision

Art. 12. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders, which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V. - General meeting

Art. 13. The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the first Monday of May at eleven o'clock and for the first time in the year 2010.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following working day.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on December 31st, 2009.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, the reserve falls below 10% of the capital of the corporation.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the corporation is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII. - General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Subscription

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

CONCORDE BANK LIMITED	80 shares
Jean-Michel BEIGBEDER	10 shares
Isabelle DESJARDINS de GERAUVILLIERS	10 shares
TOTAL	100 shares

All the shares have been fully paid up to ONE HUNDRED PER CENT (100%) by payment in cash, so that the amount of THIRTY ONE THOUSAND EURO (EUR 31,000.-) is now available to the corporation, evidence thereof having been given to the notary.

45766

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th, 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately EUR 2,000.- (two thousand euro).

Extraordinary general meeting

The above named parties, representing the entire subscribed capital and considering herself as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at four (4) and the number of auditors at one (1).
2. The following are appointed directors:

Charles CARTHEW-YORSTOUN, born on May 5th 1929 in San Antonio (United States of America), residing at 5831, Sandhurst Lane, Apartment D, Dallas, Texas 75206, United States of America, as A director,

Isabelle DESJARDINS de GERAUVILLIERS, born on April 22nd in Bournemouth (United Kingdom), professionally residing at 24, avenue Georges V F-75008 Paris, France, as B director,

Jean-Michel BEIGBEDER, born on July 1st 1938 in Pau (France), professionally residing at 24, avenue Georges V F-75008 Paris, France, as B director,

The company is validly bound by the joint signature of one A director with one B director.

3. Has been appointed Statutory Auditor "Commissaire aux comptes":

READ S. à r. l. with registered office at 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

4. The directors' and "Commissaire aux comptes"'s terms of office will expire after the annual meeting of shareholders to be held in the year 2014.

5. The registered office of the corporation is established at 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing parties the said parties appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English and French. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the French version will prevail.

Suit la version française de l'acte qui précède:

L'an deux mil neuf, le premier avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg).

Ont comparu:

CONCORDE BANK LIMITED, établie au The Corporate Center, Bush Hill & Bay Street, St. Michael BB14038 Les Barbades, enregistrée au Registre de Commerce des Barbades sous le numéro 4264, agissant en tant que Trustee of The Allcap Settlement Trust,

ici représentée par Annick Braquet, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée; Jean-Michel BEIGBEDER, résidant professionnellement à 24, avenue Georges V F-75008 Paris, France,

ici représenté par Annick Braquet, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée; Isabelle DESJARDINS de GERAUVILLIERS, résidant professionnellement à 24, avenue Georges V F-75008 Paris, France,

ici représentée par Annick Braquet, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée;

Lesquelles procurations, après avoir été signée "ne varietur" par les comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de "CHEVERNY CEO SEARCH S.A."

Art. 2. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

Il pourra être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune par simple décision du conseil d'administration ou par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, tel que requis par les dispositions applicables de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition et la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations y incluant l'apport d'affaires.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets et licences de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, brevets et licences les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, brevets et licences, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra s'engager dans toutes transactions concernant des biens immobiliers et mobiliers. La société pourra acquérir, transférer, louer et gérer tous biens immeubles de toutes sortes et situés dans tous pays. La société pourra également engager et exécuter toutes opérations appartenant directement ou indirectement à la gestion et à la propriété de tels biens immobiliers. La société pourra également exercer une activité de licence de marque de fabrique ou de savoir faire vis-à-vis des tiers ainsi qu'une activité de financement de ses filiales.

La société pourra également accomplir toutes opérations, activités commerciales ou industrielles, qui favoriseront directement ou indirectement la réalisation de son objet.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) divisé en CENT (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (EUR 310,-).

Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix des actionnaires.

La Société pourra racheter ses actions lorsque le Conseil d'Administration considérera le rachat dans l'intérêt de la société conformément aux conditions qu'il aura fixées et dans les limites imposées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales. Le Conseil d'Administration pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la Société lors de l'émission et de la vente de ses Actions, les réserves ainsi créées pourront être utilisées par le Conseil d'Administration en vue du rachat de ses actions par la Société.

Les actions rachetées par la Société continueront d'exister sans droit de vote, ni droit aux dividendes, ni au boni de liquidation.

Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil d'Administration, conformément à l'article 49-8, précité, de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III. - Administration

Art. 6. La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un "Administrateur"), actionnaires ou non, étant de la catégorie A ou B.

Les Administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement par un nouvel administrateur de même catégorie, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le "Président"). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation. Le Conseil d'Administration ne pourra valablement délibérer que si au moins la majorité des Administrateurs, dont au moins un (1) administrateur A et un (1) administrateur B, sont présents ou représentés. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur de la même catégorie, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

Toute décision du conseil d'administration doit être adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du Conseil d'Administration. En particulier le conseil d'administration aura le pouvoir d'acquiescer des valeurs mobilières, des créances et d'autres avoirs de toute nature, d'émettre des obligations, de contracter des prêts, de constituer des sûretés sur les avoirs de la société et de conclure des contrats d'échanges sur devises et taux d'intérêt. Le Conseil d'Administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

Art. 9. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

Art. 10. Le Conseil d'Administration peut déléguer à l'unanimité des voix la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

Art. 11. Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le Conseil d'Administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation, le premier lundi de mai à onze heures, et pour la première fois en 2010.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale de la société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année sociale qui commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2009.

Art. 15. L'excédant favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve

légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve descend en dessous des dix pour cent du capital social.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparantes déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

CONCORDE BANK LIMITED	80 actions
Jean-Michel BEIGBEDER	10 actions
Isabelle DESJARDINS de GERAUVILLIERS	10 actions
TOTAL	100 actions

Toutes les actions ont été libérées à CENT POUR CENT (100%) par des versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à EUR 2.000,- (deux mille euros).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

Charles CARTHEW-YORSTOUN, né le 05 mai 1929 à San Antonio (Etats-Unis d'Amérique), résidant à 5831, Sandhurst Lane, Apartment D, Dallas, Texas 75206, Etats-Unis d'Amérique, en tant qu'administrateur A,

Isabelle DESJARDINS de GERAUVILLIERS, née le 22 avril 1962 à Bournemouth (Royaume Uni), résidant professionnellement à 24, avenue Georges V F-75008 Paris, France, en tant qu'administrateur B,

Jean-Michel BEIGBEDER, né le 1^{er} juillet 1938 à Pau (France), résidant professionnellement à 24, avenue Georges V F-75008 Paris, France, en tant qu'administrateur B,

La société est valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B.

3. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

READ S. à r. l. ayant son siège social au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2014.

5. Le siège social de la société est fixé au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise et française. A la demande des comparantes il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte français fera foi.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 avril 2009. Relation: LAC/2009/13617. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)
Le Receveur (signé): F. SANDT.
- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 20 avril 2009. Henri HELLINCKX.
Référence de publication: 2009051535/242/371.
(090059810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

W.BNK AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 61.460.

Le Bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ
Administrateur

Référence de publication: 2009051235/1023/13.
Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2009, réf. LSO-DD02803. - Reçu 24,0 euros.
Le Receveur (signé): G. Reuland.
(090059106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

Jil Sander S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 77.748.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jil Sander S.A.
S G S.A.
412F, route d'Esch
L-2086 LUXEMBOURG
Signatures
Un mandataire

Référence de publication: 2009050316/795/18.
Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05117. - Reçu 24,0 euros.
Le Receveur (signé): G. Reuland.
(090058013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

AB CPFM Europroperty Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 94.023.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AB CPFM EUROPROPERTY FINANCE S.à.r.l.
S G S.A.
412F, route d'Esch
L-2086 Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2009050324/795/17.
Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2009, réf. LSO-DD05629. - Reçu 26,0 euros.
Le Receveur (signé): G. Reuland.
(090057998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Juliet's Bakehouse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 5.275.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 85.336.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 314 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 30 décembre 2007 de sa société mère, CILLRYAN'S BAKERY LIMITED ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009050333/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05468. - Reçu 66,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Mourant Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 88.409.

Extraits des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires lors de l'assemblée générale du 28 février 2009

L'assemblée générale ordinaire a nommé avec effet immédiat et pour une durée déterminée jusqu'à la prochaine assemblée générale qui aura lieu en 2010:

- Mr Brian McMahon, résidant professionnellement au, 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg;
- Mr Andreas Demmel, résidant professionnellement au| 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg;
- Mr Ian Lambert, résidant professionnellement au 22, Greenville Street, St Helier, Jersey JE4 8 PX;
- Commissaire aux comptes: KPMG Audit S.à r.l., 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Le conseil d'administration se compose dorénavant comme suit:

Mr Brian McMahon, Mr Andreas Demmel, Mr Ian Lambert.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009050510/1649/22.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05580. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

TMF Corporate Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 84.993.

- Suite à l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 27 mars 2009, il a été décidé:

* de reconduire le mandat des administrateurs suivants pour une période d'un an prenant fin l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2010:

- * Monsieur Robert Jan Schol,
- * Monsieur Paul van Baarle,
- * Mademoiselle Polyxeni Kotoula, et
- * Monsieur Jorge Pérez Lozano

* de réélire en tant que commissaire aux comptes pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2010 PricewaterhouseCoopers S.à r.l., RCS Luxembourg B n° 65477, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg.

Le mandat de Président du Conseil d'administration de M. Robert Jan Schol est par ailleurs reconduit pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2009.

Pour la société

Paul van Baarle / Polyxeni Kotoula

Deux administrateurs

Référence de publication: 2009050517/805/26.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05588. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Fiduciaire VON DER LAHR, KORT & PARTNER S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Mertert, 51, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 100.026.

Le Bilan au 31.12.2005 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 24.04.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009051183/10168/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2009, réf. LSO-DD07083. - Reçu 93,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

Advent Stoco Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 32, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 127.693.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009050694/8541/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2009, réf. LSO-DD06040. - Reçu 101,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Fiduciaire VON DER LAHR, KORT & PARTNER S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Mertert, 51, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 100.026.

Le Bilan au 31.12.2004 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 24.04.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009051185/10168/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2009, réf. LSO-DD07081. - Reçu 93,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

Art & Bois S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rolach.

R.C.S. Luxembourg B 114.699.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 03 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009051188/8302/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2009, réf. LSO-DC04395. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

WestOptiFlex SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 32-34, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 135.826.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009051189/1955/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2009, réf. LSO-DD05978. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

Severn Trent European Placement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 140.270.

In the year two thousand and nine, on the twenty-sixth day of the month of March.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

"Severn Trent Luxembourg Overseas Holdings S.A.", a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, registered with the registry of trade and companies of Luxembourg under number B 129.111, represented by Maître Antoine DAUREL, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 23 March 2009, such proxy, being initialed "ne varietur" by the prenamed proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed and will be registered with it.

being the sole shareholder of "Severn Trent European Placement S.A.", société anonyme, (hereinafter referred to as the "Company"), with registered office at 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 140270. The Company was incorporated by a deed of the undersigned notary on 7 July 2008 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") on 7 August 2008, number 1933.

The proxy holder declared and requested the notary to state that:

I. The sole shareholder holds all twenty-five thousand (25,000) shares in issue so that the decisions can validly be taken on all items on the agenda.

II. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

A. Increase of the issued share capital of the Company from twenty-five thousand GBP (GBP 25,000.-) to one hundred sixty-one thousand GBP (GBP 161,000.-) by the issue of one hundred thirty-six thousand (136,000) new shares of a par value of one pound (GBP 1.-) each, against a contribution in cash of an amount of one hundred thirty-six thousand pounds (GBP 136,000.-) by the sole shareholder of the Company.

B. Consequential amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation.

The decisions taken by the sole shareholder are as follows:

First resolution

It is resolved to increase the issued share capital from twenty-five thousand pounds (GBP 25,000.-) to one hundred sixty-one thousand pounds (GBP 161,000.-) by the issue of one hundred thirty-six thousand (136,000) new shares of a par value of one pound (GBP 1.-) each to be subscribed and paid in full by the sole shareholder of the Company.

The above share capital increase has been subscribed for and fully paid up by the sole shareholder against a contribution in cash of an amount of one hundred thirty-six thousand pounds (GBP 136,000.-), evidence of which has been provided to the notary.

Second resolution

As a result of the preceding increase of share capital, it is resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation so as to read as follows:

"The subscribed share capital is set at one hundred sixty-one thousand pounds (GBP 161,000.-) consisting of one hundred sixty-one thousand (161,000) ordinary shares in registered form with a par value of one pound (GBP 1.-) each."

Costs

The approximate amount of the costs, expenses, or charges, in whatever form which may be incurred or charged to the Company as a result of the present deed, is evaluated to approximately two thousand euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. After reading these minutes the appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

"Severn Trent Luxembourg Overseas Holdings S.A.", une société anonyme constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.111, représentée par Maître Antoine DAUREL, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 23 mars 2009, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire prénommé et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement,

étant l'associé unique de "Severn Trent European Placement S.A." (la "Société"), ayant son siège social au 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 juillet 2008, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140270, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") sous le numéro 1933 du 7 août 2008.

Le porteur de la procuration déclare et prie le notaire d'acter que:

I. L'actionnaire unique détient toutes les vingt-cinq mille (25.000) actions émises de sorte que des décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II. Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

A. Augmentation du capital social émis de la Société de vingt-cinq mille Livres Sterling (GBP 25.000,-) à cent soixante et une mille Livres Sterling (GBP 161.000,-) par l'émission de cent trente-six mille (136.000) nouvelles actions d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, en contrepartie d'un apport en numéraire d'un montant de cent trente-six mille Livres Sterling (GBP 136.000,-) par l'actionnaire unique de la Société.

B. Modification conséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts.

Les décisions prises par l'actionnaire unique sont les suivantes:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social émis de vingt-cinq mille Livres Sterling (GBP 25.000,-) à cent soixante et une mille Livres Sterling (GBP 161.000,-) par l'émission de cent trente-six mille (136.000) nouvelles actions d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune devant être souscrites et entièrement libérées par l'actionnaire unique de la Société.

L'augmentation du capital social émis qui précède a été souscrit et entièrement libéré par l'actionnaire unique en contrepartie d'un apport en numéraire d'un montant de cent trente-six mille Livres Sterling (GBP 136.000,-), preuve de cet apport ayant été donnée au notaire.

Deuxième résolution

En conséquence de l'augmentation de capital social qui précède, il est décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

"Le capital social souscrit est fixé à cent soixante et une mille Livres Sterling (GBP 161.000,-) représenté par cent soixante et une mille (161.000) actions ordinaires sous forme nominative ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune."

Dépenses

Le montant approximatif des coûts, dépenses ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte est évalué à deux mille euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite, la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: A. DAUREL, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 1^{er} avril 2009. Relation: EAC/2009/3719. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): BOIÇA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 AVR. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009051523/239/102.

(090059673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Severn Trent European Placement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 140.270.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 avril 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009051527/239/12.

(090059675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Circle Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 87.546.

Le bilan et l'annexe au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009051600/1330/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2009, réf. LSO-DD07009. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Vectura Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8386 Koerich, 15, rue de la Montagne.

R.C.S. Luxembourg B 85.900.

Le bilan et l'annexe au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009051603/1330/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2009, réf. LSO-DD07012. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

P H C - Pirguet Hôtel Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 90.238.

Le bilan et l'annexe au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009051609/1330/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2009, réf. LSO-DD07021. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

IDROS bagno-arte, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5955 Itzig, 11, rue de Contern.

R.C.S. Luxembourg B 122.044.

L'an deux mil neuf, le vingt mars.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société à responsabilité limitée "CHAUFFAGE SANITAIRE JEANNOT DELVAUX S.à r.l." établie et ayant son siège social à L-5955 Itzig, 11, rue de Contern,

constituée suivant acte reçu par Maître Joseph GLODEN, notaire de résidence à Grevenmacher, en date du 29 décembre 1988, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 115 du 27 avril 1989, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant décision prise en assemblée générale extraordinaire du 19 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1305 du 9 septembre 2002,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro B 29.735,

ici représentée par son gérant unique, Monsieur Jeannot DELVAUX, dirigeant d'entreprises, né le 19 novembre 1960 à Grevenmacher, demeurant à L-5855 Hesperange, 14, rue Jos Sunnen.

La comparante a exposé au notaire ce qui suit:

Qu'elle est le seul associé, représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée IDROS BAGNO-ARTE établie et ayant son siège social à L-5955 Itzig, 11, rue de Contern,

constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, alors notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 14 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 36 du 24 janvier 2007,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro B 122.044.

Ensuite la comparante, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Cession de parts

La société à responsabilité limitée CHAUFFAGE SANITAIRE JEANNOT DELVAUX S.à r.l., prénommée, déclare céder et transporter avec toute garantie de droit et de fait, au prix convenu entre parties, ce dont quittance hors la comptabilité du notaire instrumentant, à la société anonyme DELVAUX PARTICIPATIONS S.A., ayant son siège social à L-5955 Itzig, 11, rue de Contern, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 144.202, constituée suivant acte reçu par notaire instrumentant, en date du 14 janvier 2009, publié au Mémorial C, numéro 320 du 13 février 2009,

ici représentée par son administrateur unique Monsieur Jeannot DELVAUX prêtre, nommé à ses fonctions dans le prêtre acte de constitution reçu par le notaire instrumentant en date du 14 janvier 2009, et pouvant valablement engager la société par sa signature individuelle, conformément à l'article 14 des statuts,

ici présente et qui accepte, la pleine propriété des cent (100) parts sociales qu'elle détient dans la société IDROS BAGNO-ARTE prêtre.

Ladite cession prend effet à partir d'aujourd'hui.

Les parts cédées, représentant l'intégralité du capital social de la société IDROS BAGNO-ARTE prénommée, ne sont représentées par aucun titre, le cessionnaire est, à partir de ce jour, subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Acceptation du gérant

Monsieur Jeannot DELVAUX, prénommé, en sa qualité de gérant unique de la société IDROS BAGNO-ARTE déclare accepter ladite cession, au nom de la société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Il déclare qu'il n'a entre ses mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet de la susdite cession.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève approximativement à 700,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Itzig, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: Jeannot Delvaux, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 mars 2009. LAC/2009/11367. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009051543/9127/57.

(090059819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

OneBeacon Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.700,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 118.530.

In the year two thousand and nine, on the first day of April.

In front of Maître Carlo Wersandt, notary public established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

OneBeacon Investments (Luxembourg) S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg ("OneBeacon"),

hereby represented by M^e Raphaël Collin, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 1 April 2009.

The copy of such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The party, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearer is the sole shareholder of "OneBeacon Holdings (Luxembourg) S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B, number 118.530 and incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 31 July 2006, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations", number 1845 page 88554 of 3 October 2006 (the "Company").

II.- That the 4,735,002 (four million seven hundred thirty-five two) shares having a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Approval of the decrease of the share capital of the Company by an amount of EUR 473,487,500 (four hundred seventy-three million four hundred eighty-seven thousand five hundred Euro) so as to decrease its current amount of EUR 473,500,200 (four hundred seventy-three thousand five hundred thousand two hundred Euro) to EUR 12,700 (twelve thousand seven hundred Euro) by the cancellation of 4,734,875 (four million seven hundred thirty-four thousand eight hundred seventy-five) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each and subsequent decrease of the legal reserve of the Company by an amount of EUR 47,348,750 (forty-seven million three hundred forty-eight thousand seven hundred fifty Euro) so as to decrease it from its current amount of EUR 47,350,020 (forty-seven million three hundred fifty thousand twenty Euro) to an amount of EUR 1,270 (one thousand two hundred seventy Euro);

3. Subsequent amendment of article 8 of the articles of association of the Company;

4. Approval of the delegation, to the board of managers of the Company, of the power to determine the practicalities of the repayment of the amount due to the sole shareholder of the Company further to the decrease of capital described in resolution 2. above; and

5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the sole shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved that the sole shareholder waives his right to the prior notice of the current meeting; the sole shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and consider being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been

put at the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow him to examine carefully each document.

Second resolution

It is resolved to decrease the share capital of the Company by an amount of EUR 473,487,500 (four hundred seventy-three million four hundred eighty-seven thousand five hundred Euro) to an amount of EUR 12,700 (twelve thousand seven hundred Euro) so as to decrease it from its current amount of EUR 473,500,200 (four hundred seventy-three thousand five hundred thousand two hundred Euro) by the cancellation of 4,734,875 (four million seven hundred thirty-four thousand eight hundred seventy-five) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) (the "Capital Decrease"). It is further resolved that the Capital Decrease will be carried out by means of a repayment to OneBeacon (the "Repayment").

As a consequence of the foregoing, it is also resolved to decrease the legal reserve of the Company by an amount of EUR 47,348,750 (forty-seven million three hundred forty-eight thousand seven hundred fifty Euro) so as to decrease it from its current amount of EUR 47,350,020 (forty-seven million three hundred fifty thousand twenty Euro) to an amount of EUR 1,270 (one thousand two hundred seventy Euro) (the "Legal Reserve Decrease"). It is resolved to allocate the amount of the Legal Reserve Decrease to the share premium account of the Company.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution having been fully carried out, it is resolved to amend article 8 of the Company's articles of association to read as follows:

" **Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 12,700 (twelve thousand seven hundred Euro), represented by 127 (one hundred twenty-seven) shares of EUR 100 (one hundred Euro) each."

Fourth resolution

It is resolved to delegate to the board of managers of the Company the power (i) to determine the practicalities of the Repayment and in particular the form of the Repayment and (ii) to take any action required to be done or make any decision in the name and on behalf of the Company, in order to execute any document or do any act and take any action as it deems necessary and appropriate in the name and on behalf of the Company in connection with the Repayment.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about one thousand and two hundred and fifty euro (1,250.- Euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le premier avril.

Par devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Est intervenue:

OneBeacon Holdings (Gibraltar) Limited, une société constituée selon le droit de Gibraltar, ayant son siège social au Suite 1, Burns House, 19, Town Range, Gibraltar ("OneBeacon"),

ici dûment représenté par M^e Raphaël Collin, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 1^{er} avril 2009.

Une copie de ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeure annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit

I.- Le comparant est l'associé unique de la Société, "OneBeacon Holdings (Luxembourg) S. à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 118.530, constituée par acte notarié de Maître Martine Schaeffer, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, du 31 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1845, page 88554 le 3 octobre 2006 (la "Société").

II.- Que les 4.735.002 (quatre millions sept cent trente-cinq mille deux) parts sociales d'une valeur nominale de 100 EUR (cent Euro) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées et l'assemblée peut valablement décider de tous les points de l'ordre du jour sur lesquels l'associé unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Approbation de la réduction du capital social de la Société d'un montant de 473.487.500 EUR (quatre cent soixante treize millions quatre cent quatre-vingt sept mille cinq cents Euro) afin de le réduire de son montant actuel de 473.500.200 EUR (quatre cent soixante treize millions cinq cent mille deux cents Euro) à un montant de 12.700 EUR (douze mille sept cents Euro), par l'annulation de 4.734.875 (quatre millions sept cent trente-quatre mille huit cent soixante-quinze) parts sociales d'une valeur nominale de 100 EUR (cent Euro) chacune, et diminution consécutive de la réserve légale de la Société d'un montant de 47.348.750 EUR (quarante sept millions trois cent quarante-huit mille sept cent cinquante Euro) afin de la réduire de son montant actuel de 47.350.020 EUR (quarante sept millions trois cent cinquante mille vingt Euro) à un montant de 1.270 EUR (mille deux cent soixante-dix Euro);

3. Modification consécutive de l'article 8 des statuts de la Société;

4. Approbation de la délégation au conseil de gérance de la Société du pouvoir de déterminer les modalités pratiques de remboursement du montant du à l'associé unique de la Société suite à la réduction de capital décrite dans la résolution 2. ci-dessus; et

5. Divers

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

Il est décidé que l'associé unique renonce à son droit d'être convoqué préalablement à la présente assemblée; l'associé unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et se considère valablement convoqué et en conséquence, accepte de délibérer et voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est, en outre, décidé que l'ensemble de la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'associé unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution

Il est décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de 473.487.500 EUR (quatre cent soixante treize millions quatre cent quatre-vingt sept mille cinq cents Euro), afin de le porter de son montant actuel de 473.500.200 EUR (quatre cent soixante treize millions cinq cent mille deux cents Euro) à 12.700 EUR (douze mille sept cents Euro) par l'annulation de 4.734.875 (quatre millions sept cent trente-quatre mille huit cent soixante-quinze) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de 100 EUR (cent Euro) chacune (la "Réduction du Capital"). Il est décidé que la Réduction de Capital s'effectuera au moyen d'un remboursement à OneBeacon (le "Remboursement").

En conséquence de ce qui précède, il est également décidé de réduire la réserve légale de la Société d'un montant de 47.348.750 EUR (quarante sept millions trois cent quarante-huit mille sept cent cinquante Euro) afin de la réduire de son montant actuel de 47.350.020 EUR (quarante sept millions trois cent cinquante mille vingt Euro) à un montant de 1.270 EUR (mille deux cent soixante-dix Euro) (la "Réduction de Réserve Légale"). Il est décidé d'allouer le montant de la Réduction de Réserve Légale au compte de prime d'émission de la Société.

Troisième résolution

Considérant ce qui précède et les résolutions et l'apport ayant été pleinement réalisé, il est décidé de modifier l'article 8 des statuts de la Société (les "Statuts"), pour qu'il soit rédigé comme suit:

" **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 12.700 EUR (douze mille sept cents Euro), représenté par 127 (cent vingt-sept) parts sociales d'une valeur nominale de 100 EUR (cent Euro) chacune."

Quatrième résolution

Il est décidé de déléguer au conseil de gérance de la Société le pouvoir (i) de déterminer les modalités pratiques du Remboursement à l'Apporteur et en particulier la forme du Remboursement et (ii) de prendre toute mesure requise devant être prise ou de prendre toute décision au nom et pour le compte de la Société afin de signer tout document ou faire tout acte et prendre toute mesure qui paraissent nécessaires et appropriées au nom et pour le compte de la Société en rapport avec le Remboursement

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à mille deux cent cinquante euro (1.250 Euros).

Aucun autre point n'ayant été soulevé, l'assemblée a été ajournée.

A la suite de quoi, le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au même jour qu'indiqué en tête.

Lecture ayant été faite de ce document aux personnes présentes, elles ont signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que, sur demande des personnes présentes à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

Signé: Raphaël Collin, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 08 avril 2009. LAC/2009/13833. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009051540/9127/166.

(090059789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Usted Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 85.780.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/04/2009.

USTED FINANCE S.A.

Robert REGGIORI / Mohammed KARA

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009051481/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05261. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

ADT Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 40.399.

Le bilan au 30 Septembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ADT Finance SA

Peter Schieser

Référence de publication: 2009051227/8991/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06604. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

Wilson Finance S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 49.380.

Le Bilan au 30.11.2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2009051231/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2009, réf. LSO-DD02802. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

ADT Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 40.399.

Le bilan au 30 septembre 2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ADT Finance SA
Peter Schieser

Référence de publication: 2009051223/8991/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06600. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

Eurofret S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5751 Frisange, 28, rue Robert Schuman.
R.C.S. Luxembourg B 44.915.

Le bilan et l'annexe au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009051610/1330/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2009, réf. LSO-DD07016. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Les Cerisiers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 34.675.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER
Notaire

Référence de publication: 2009051594/236/11.

(090059545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

WestOptimal, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 112.232.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009051191/1955/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2009, réf. LSO-DD05976. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

MFR Castel Romano Land S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 116.018.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 avril 2009.
Pour copie conforme
Pour la société
Maître Jean SECKLER
Notaire

Référence de publication: 2009050780/231/14.

(090058693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Incarta Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 89.194.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009050566/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05164. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Liman S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 26.031.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2009.

Pour LIMAN S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2009050633/3083/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2009, réf. LSO-DD04666. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Charga S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 14, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 85.496.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2009.

Pour CHARGA S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2009050635/3083/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2009, réf. LSO-DD04662. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

MOOR PARK MB 20 Rostock S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 125.359.

Le bilan au 30 septembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009051041/280/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06411. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

4rae Renewable and Alternative Energy Investments S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 140.056.

In the year two thousand and nine, on the seventeenth day of April.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

4rae Renewable and Alternative Energy S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-1258 Luxembourg, 22 rue Jean-Pierre Brasseur, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 140.057, with a share capital of EUR 12,500,-,

acting in its capacity as manager (the Manager) of 4rae Renewable and Alternative Energy Investments S.C.A. SICAR (the Company), represented by Maître Grégory Beltrame, avocat, with professional address in Luxembourg,

which declared and requested the notary to state that:

I.- The Company, a Luxembourg société en commandite par actions organised as a société d'investissement en capital à risque, having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 140.056, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, dated 4 July 2008, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 1883 of 31st July 2008 amended once by a deed of the undersigned notary, dated 5 March 2009, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

II.- The Company has an issued share capital of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) divided into thirty thousand (30,000) Class A Shares with a nominal value of one euro (EUR 1,-) each and fully paid up and one (1) Management Share with a nominal value of one thousand euro (EUR 1,000,-) and fully paid up.

III.- Pursuant to Article 6.2 of the articles of association of the Company (the Articles), the Company has an authorised share capital of three million euro (EUR 3,000,000,-) consisting of one (1) Management Share with a nominal value of one thousand euro (EUR 1,000,-) and subscribed for by the Manager and furthermore divided into the following additional Classes of Shares:

(a) Class A Shares, with a nominal value of one euro (EUR 1,-) each, which will be offered to Well-informed Investors;

(b) Class B Shares, with a nominal value of one euro (EUR 1,-) each, which will be offered to the Carried Interest Vehicle;

(c) Class C Shares, with a nominal value of one euro (EUR 1,-) each, which will be offered to the Manager; and

(d) Class D Shares, with a nominal value of one euro (EUR 1,-) each, which will be offered to members of the 4rae Investment Team as listed in Chapter VII of the Private Placement Memorandum and any Well-informed Investors as selected by the Manager.

IV.- Pursuant to Article 8.1 of the Articles, the Manager is authorised to issue Shares until the fifth anniversary of the publication of the Articles in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, which period may be extended by the general meeting of the Shareholders, for the purpose of raising the total nominal paid up capital of the Company up to an amount equal to the Authorised Share Capital and where the Manager deems appropriate, increased with share premium of in total eight hundred million euro (EUR 800,000,000,-), in one or several times and in its sole discretion without reserving to the existing Shareholders a preemptive subscription right on the Shares to be issued.

V.- Pursuant to the above, the Manager has resolved on 8 April 2009, by way of resolutions taken by its board of managers (the Resolutions), to increase the share capital of the Company by an aggregate amount of twenty thousand six hundred and thirty-two euro (EUR 20,632,-) so as to raise it up from its present amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000,-) to fifty-one thousand six hundred and thirty-two euro (EUR 51,632,-) by the issuance of twenty thousand

six hundred and thirty-two (20,632) new Class A Shares, all in registered form with a nominal value of one euro (EUR 1,-). A copy of an extract of said minutes will stay annexed to the present deed after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary in order to be registered together with the present deed.

The twenty thousand six hundred and thirty-two (20,632) newly issued Class A Shares have been fully subscribed as follows:

- Ten thousand three hundred sixteen (10,316) additional Class A Shares by Cum Grano Salis S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at Rue Leon Thyès 12-14, L-2636 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 86.375; and

- Ten thousand three hundred sixteen (10,316) additional Class A Shares by Wodwal Holdings Limited, a limited liability company incorporated and existing under the laws of Liberia, having its registered seat at 80 Broad Street, Monrovia, Liberia with the registration number C-111473.

The twenty thousand six hundred and thirty-two (20,632) newly issued Class A Shares have been entirely paid up by contributions in kind made by Cum Grano Salis S.à r.l. and Wodwal Holdings Limited to the Company, as approved by the Resolutions, evidence of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it expressly. The remaining amount of contributions in kind i.e. an amount of twenty million six hundred eleven thousand three hundred and sixty-eight euro (EUR 20,611,368,-) has to be booked to the share premium account of the Company attributed to the Class A Shares.

Valuation report

The reality and the value of the contribution in kind to the Company has been confirmed, in accordance with articles 32-1 and 26-1 of the Luxembourg law governing commercial companies dated 10 August 1915, by 10 reports all dated 8 April 2009 from ERNST & YOUNG, independent auditor (réviseur d'entreprises), with registered office at L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall, R.C.S. LUXEMBOURG number B 47.771.

The conclusion of the 10 reports were the following:

"Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and in value to the nominal value of the shares to be issued in exchange and the share premium thereon."

The reports signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

VI.- As a result of the above, the Manager has resolved to amend Article 6.1 of the Articles which should now be read as follows:

"6.1. The Company has an issued share capital of fifty-one thousand six hundred and thirty-two euro (EUR 51,632,-) divided into fifty thousand six hundred and thirty-two (50,632) Class A Shares with a nominal value of one euro (EUR 1,-) each and fully paid up and one (1) Management Share with a nominal value of one thousand euro (EUR 1,000,-) and fully paid up. The Company's share capital may also be represented by Class B Shares, Class C Shares and Class D Shares."

Estimate of costs

The appearing party declares that the expenses, costs and fees or charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed amount approximately to six thousand euro (EUR 6,000,-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le dix-sept avril.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

4rae Renewable and Alternative Energy S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 22 rue Jean-Pierre Basseur, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.057, et ayant un capital social de EUR 12.500,-,

agissant en sa capacité de gérant (le Gérant) de 4rae Renewable and Alternative Energy Investments S.C.A. SICAR (la Société), représentée par Maître Grégory Beltrame, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

qui déclare et requiert le notaire d'acter que:

I.- La Société, une société en commandite par actions de droit luxembourgeois organisée sous la forme d'une société d'investissement en capital à risque, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.056, constituée en date du 4 juillet 2008 suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1883 du 31 juillet 2008, modifié à une seule reprise par un acte du notaire instrumentaire, daté du 5 mars 2009, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

II.- La Société a un capital social émis de trente et un mille euros (EUR 31.000.-) représenté par trente mille (30.000) Actions de Classe A ayant chacune une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) et intégralement libérées et une (1) Action du Gérant avec une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000.-) et intégralement libérée.

III.- Selon l'Article 6.2 des statuts de la Société (les Statuts), la Société a un Capital Social Autorisé de trois millions d'euros (EUR 3.000.000.-) consistant en une (1) Action du Gérant ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000.-) devant être souscrite par le Gérant et, pour le reste, divisé entre les Classes d'Actions additionnelles suivantes:

(a) Actions de Classe A, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, et devant être offerte aux Investisseurs Avertis;

(b) Actions de Classe B, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, et devant être offerte au Véhicule de Carried Interest;

(c) Actions de Classe C, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, et devant être offerte au Gérant; et

(d) Actions de Classe D, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, et devant être offerte aux membres du 4rae Investment Team tels que listés au Chapitre VII du Mémorandum de Placement Privé ainsi qu'à tout Investisseur Averti sélectionné par le Gérant.

IV.- Conformément à l'Article 8.1 des Statuts, le Gérant est autorisé à émettre des Actions jusqu'au cinquième anniversaire de la publication des Statuts au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Cette période peut être prolongée par l'Assemblée Générale, afin d'augmenter le total du capital social libéré de la Société jusqu'à un montant égal au Capital Social Autorisé pouvant être, si le Gérant le juge approprié, augmenté en une ou plusieurs fois et à sa seule discrétion par une prime d'émission d'un montant total de huit cents millions d'euros (EUR 800.000.000.-) sans réserver aux Actionnaires existants un droit préférentiel de souscription sur les Actions à émettre.

V.- En conformité avec ce qui précède, le Gérant a décidé le 8 avril 2009, au moyen de résolutions prises par son conseil de gérance (les Résolutions), d'augmenter le capital social de la Société d'un montant total de vingt mille six cent trente-deux euros (EUR 20.632.-) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000.-) à cinquante et un mille six cent trente deux euros (EUR 51.632.-) par l'émission de vingt mille six cent trente-deux (20.632) nouvelles Actions de Classe A, toutes sous forme nominative et ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-). Une copie d'un extrait desdites Résolutions restera annexée au présent acte après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire désigné afin d'être enregistrée ensemble avec le présent acte.

Les vingt mille six cent trente-deux (20.632) nouvelles Actions de Classe A émises ont été entièrement souscrites comme suit:

- Dix mille trois cent seize (10.316) Actions de Classe A supplémentaires par Cum Grano Salis S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Leon Thyès, Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 86.375; et

- Dix mille trois cent seize (10.316) Actions de Classe A supplémentaires par Wodwal Holdings Limited, une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Libéria, ayant son siège social au 80 Broad Street, Monrovia, Libéria et enregistrée sous le numéro C-111473.

Les vingt mille six cent trente-deux (20.632) Actions de Classe A nouvellement émises ont été intégralement libérées par des apports en nature faits par Cum Grano Salis S.à r.l. et Wodwal Holdings Limited à la Société, comme approuvé par les Résolutions, la preuve a été donnée au notaire désigné qui l'a reconnue expressément. Le montant restant des apports en nature, c'est-à-dire un montant de vingt millions six cent onze mille trois cent soixante-huit euros (EUR 20.611.368.-) doit être enregistré dans le compte de prime d'émission de la Société attribué aux Actions de Classe A.

Expertise

La réalité de l'apport et sa consistance ont fait l'objet de 10 rapports d'expertise conformément aux articles 32-1 et 26-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, tous établis en date du 8 avril 2009 par ERNST & YOUNG, réviseur d'entreprises, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall, inscrite au R.C.S LUXEMBOURG sous le numéro B 47.771, qui indique dans toutes les conclusions ce qui suit:

"Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and in value to the nominal value of the shares to be issued in exchange and the share premium thereon."

Lesdits rapports, après signature "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentaire demeureront annexés aux présentes pour être enregistrés en même temps.

VI.- Il en résulte que le Gérant a décidé de modifier l'Article 6.1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

"6.1 La Société a un capital social de cinquante et un mille six cent trente-deux euros (EUR 51.632.-) représenté par cinquante mille six cent trente-deux (50.632) Actions de Classe A ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, intégralement libérées et une (1) Action du Gérant ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000.-), intégralement libérée. Le capital social de la Société peut également être représenté par des Actions de Classe B, des Actions de Classe C et des Actions de Classe D."

Estimation des coûts

La partie comparante déclare que les dépenses, coûts et frais ou charges de toute nature qui seront à régler par la Société comme découlant de cet acte, atteindront le montant approximatif de six mille euros (EUR 6.000.-).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, déclare, par la présente, que sur la demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, en foi de quoi, le présent acte notarial a été rédigé au Luxembourg, à la date citée au début de ce document.

Après lecture du document faite à la partie comparante, connue du notaire par son nom et prénom, son état civil et sa résidence, ladite partie comparante a signé, avec le notaire, le présent acte.

Signé: G. Beltrame et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 avril 2009. LAC/2009/15289. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009051668/5770/181.

(090059571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Participation Hispanolux GmbH, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 137.480.

—
RECTIFICATIF

In the year two thousand and nine, on the tenth of April.

Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

There appeared:

The shareholders of Participation Hispanolux GmbH, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 137.480 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Joëlle Baden, on February 29, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°1023 of April 25, 2008 and those articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on December 4, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°7 of January 1, 2009,

- Mrs Stefanie WEISSE, businesswoman, born in Frankfurt-am-Main (Germany), on January 30, 1980, residing in Twedter Strandweg 7, D-24944 Flensburg, Germany, represented by Natacha Trunkwald, Avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy; and

- Mr Jan SIMON, businessman, born in Offenbach-am-Main (Germany), on December 17th 1975, residing in 108 Bellman Avenue, Warwick, RL 02886, United States of America, represented by Natacha Trunkwald, Avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy.

Said proxies are attached to the initial deed registered under number 2673/2008 of the undersigned notary, dated December 4, 2008.

Such appearing parties, acting in their here-above stated capacity, have requested the notary to state as follows:

WHEREAS, pursuant to a notarial deed enacted on December 4, 2008 (the Deed) by the undersigned notary, the Company has held an extraordinary meeting of the above mentioned company, Participation Hispanolux GmbH.

WHEREAS, pursuant to a rectification deed dated March 26, 2009, paragraph one of the fifth resolution of the Deed (i.e. the description of the new director of the Company) was rectified in order said paragraph shall read as follows: "The Meeting decides to appoint, in conformity with the laws of the Netherlands, the following person as director of the Company: SGG (Nederland) B.V., with address at Dam 7, 1012 JS Amsterdam."

WHEREAS, the correct name of the entity appointed as director of the Company should have been read: "SGG Management B.V., with address at Dam 7, 1012 JS Amsterdam." and was correctly mentioned in the Deed.

THEREFORE, the undersigned notary rectifies the first paragraph of the fifth resolution of the Deed in order that paragraph one reads as follows: "The Meeting decides to appoint, in conformity with the laws of the Netherlands, the following person as director of the Company: SGG Management B.V. with address at Dam 7, 1012 JS Amsterdam."

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le neuf avril.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Les actionnaires de Participation Hispanolux GmbH, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.480 (la Société), constituée suivant acte de Maître Joëlle Baden le 29 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1023 du 5 avril 2008 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentant le 4 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 7 du 1^{er} janvier 2009,

- Mme Stefanie WEISSE, businesswoman, née à Francfort-sur-le-Main (Allemagne), le 30 janvier 1980, résidant à Twedter Strandweg 7, D-24944 Flensburg, Allemagne, représentée par Natacha Trunkwald, Avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration; et

- M. Jan SIMON, businessman, né à Offenbach-sur-le-Main (Allemagne), le 17 décembre 1975, résidant à 108 Bellman Avenue, Warwick, RL 02886, Etats-Unis d'Amérique, représenté par Natacha Trunkwald, Avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration.

Lesdites procurations resteront annexées à l'acte initial, enregistré sous le numéro 2673/2008 des actes du notaire instrumentant, en date du 4 décembre 2008.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter comme suit:

CONSIDERANT, que selon acte notarié du 4 décembre 2008 (ci-après l'Acte) passé devant le notaire instrumentant, la Société a tenu une assemblée générale extraordinaire de la société Participation Hispanolux GmbH, ci-dessus mentionnée.

CONSIDERANT que, suite à un acte rectificatif en date du 26 mars 2009, le premier paragraphe de la cinquième résolution de l'Acte (i.e.; la description du nouvel administrateur de la Société) a été rectifié de sorte à ce que ledit paragraphe ait la teneur suivante: "L'Assemblée décide de nommer, en conformité avec les Lois des Pays-Bas, la personne suivante en tant qu'administrateur de la Société: SGG (Nederland) B.V., ayant pour adresse Dam 7, 1012 JS Amsterdam."

CONSIDERANT que la dénomination exacte de l'entité nommée en tant que gérant de la Société doit se lire "SGG Management B.V., ayant pour adresse Dam 7, 1012 JS Amsterdam" et était correctement renseigné dans l'Acte.

C'EST POURQUOI, la soussignée rectifie le premier paragraphe de la cinquième résolution de l'Acte afin qu'il ait la teneur suivante: "L'Assemblée décide de nommer, en conformité avec les Lois des Pays-Bas, la personne suivante en tant qu'administrateur de la Société: SGG Management B.V., ayant pour adresse: Dam 7, 1012 JS Amsterdam."

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la représentante des comparants, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Trunkwald et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 avril 2009. LAC/2009/14574. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009051657/5770/89.

(090060159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Wellington Management Portfolios (Luxembourg) IV SICAV - FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 127.005.

Le Bilan au 30 septembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 21 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009051650/801/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2009, réf. LSO-DD07153. - Reçu 60,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

ADT Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 44.300.

Le bilan au 30 Septembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ADT Luxembourg S.A.

Peter Schieser

Référence de publication: 2009051219/8991/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06617. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

Tyco Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 76.517.

Le bilan au 30 septembre 2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Tyco Holdings Sàrl

Peter Schieser

Référence de publication: 2009051215/8991/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06624. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

Iguana Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 94.925.

Le bilan et l'annexe au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009051631/1330/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2009, réf. LSO-DD07040. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Bunker Palace S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3441 Dudelange, 95, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 137.397.

L'an deux mille neuf, le dix-sept avril.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale des actionnaires de la société anonyme "BUNKER PALACE S.A." inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.397, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 18 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1596 du 28 juin 2008. Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée générale est présidée par Monsieur Filipe FARIAS DOMINGUES DE SOUSA, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Thomas TOMSCHAK, avec adresse professionnelle à Luxembourg, et comme scrutateur Monsieur David MEIER, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président expose:

I. Que les actionnaires représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs représentants ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement. Restera pareillement annexée aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

II. Qu'il résulte de la liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les cent (100) actions de la Société d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310.- EUR), représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (31.000.- EUR) sont présentes ou représentées à l'Assemblée Générale Extraordinaire et que les détenteurs de ces actions ont été dûment convoqués à la présente assemblée de sorte que l'Assemblée Générale Extraordinaire est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, que le quorum exigé dans l'article 67-1 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée est rempli.

III. Après avoir exposé les différents points de l'ordre du jour, le Président les soumet à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui délibère sur les points mentionnés dans l'ordre du jour et, le cas échéant, prend les résolutions ci-après.

IV. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée et que tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour de ladite assemblée.

V. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt à L-3441 Dudelange, 95, avenue Grande-Duchesse Charlotte, avec effet au 1^{er} mai 2009;

2. Modification du premier alinéa de l'article 4 des statuts sociaux;

3. Modification de la première phrase de l'article 8 des statuts sociaux;

4. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de monsieur le président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé les points précités de l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt à L-3441 Dudelange, 95, avenue Grande-Duchesse Charlotte, avec effet au 1^{er} mai 2009.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'alinéa premier de l'article 4 des statuts sociaux sera modifié comme suit:

" **Art. 4. (alinéa 1^{er}).** Le siège social est établi à Dudelange."

L'article 8 1^{ère} phrase aura la teneur suivante:

"L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Dudelange, au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier mardi du mois d'avril à seize heures."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close.

45790

Frais

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à neuf cents euros (900.- EUR) sont à charge de la Société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé la présente minute avec le notaire.

Signé: F. Farias Domingues de Sousa, T. Tomschak, D. Meier et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 avril 2009. Relation: LAC/2009/15291. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009051664/5770/66.

(090059591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Toscani et Fils S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 41.451.

Les comptes annuels au 30.06.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2009.

Pour TOSCANI ET FILS S.A.

Société anonyme holding

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009050557/1017/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD02121. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Cartayat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 121.884.

Le Bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG CONSEIL SA

Signature

Référence de publication: 2009051199/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2009, réf. LSO-DD02823. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

Business Management Group Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 59.384.

Le Bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2009051201/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2009, réf. LSO-DD02824. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

Concordis S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8060 Bertrange, 80, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 95.926.

L'an deux mille neuf, le trois avril.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Monsieur Jérôme HECKMANN, né à Dieuze (France), le 9 juillet 1971, demeurant à L-1313 Luxembourg, 15, rue des Capucins, ci-après (l'Associé Unique).

L'Associé Unique détient l'intégralité du capital social de CONCORDIS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 80, route de Longwy, L-8060 Bertrange et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 95.926 (la Société). La Société a été constituée le 22 septembre 2003 suivant acte de Maître Joseph GLODEN, notaire de résidence à Grevenmacher, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°1097 du 22 octobre 2003.

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les 500 (cinq cents) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, et l'Associé Unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés de la Société conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

II. L'Associé Unique désire passer des résolutions sur les points suivants:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 57.500 (cinquante-sept mille cinq cents euros) de façon à porter le capital social de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) à EUR 70.000 (soixante-dix mille euros) par voie d'émission de 2300 (deux mille trois cents) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

3. Souscription et libération de l'augmentation de capital social mentionnée sous le point 2. ci-dessus.

4. Modification consécutive de l'article 6 des statuts de la Société afin d'y refléter l'augmentation de capital mentionnée sous le point 2. ci-dessus.

5. Modification du registre des parts sociales de la Société de manière à refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, de procéder individuellement sous sa seule signature à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société des modifications mentionnées sous les points 2. et 3. ci-dessus, et d'accomplir le cas échéant toutes les formalités y relatives.

6. Divers.

III. L'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Représentant l'intégralité du capital social de la Société, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, se considère comme dûment convoqué et déclare avoir eu pleinement connaissance de l'ordre du jour qui lui avait été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société d'un montant de EUR 57.500 (cinquante-sept mille cinq cents euros) de façon à porter le capital social de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) à EUR 70.000 (soixante-dix mille euros) par voie d'émission de 2300 (deux mille trois cents) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Souscription et Libération

L'Associé déclare souscrire toutes les 2300 (deux mille trois cents) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, et les libérer entièrement moyennant incorporation de résultats reportés, ainsi qu'il résulte d'une situation comptable intérimaire au 31 janvier 2009, dûment approuvé par l'Associé Unique.

L'Associé Unique, en sa qualité de gérant unique de la Société, confirme que lesdits résultats reportés n'ont pas été affectés respectivement distribués, et qu'ils existent encore à la date de ce jour.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital qui précède, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à la somme de soixante-dix mille Euros (70.000,- €), représenté par deux mille huit cents (2800) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq Euros (25,-) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société de manière à refléter les modifications qui précèdent et confère pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, de procéder individuellement sous leur seule signature à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société des modifications décidées sous la deuxième résolution ci-dessus, et d'accomplir le cas échéant toutes les formalités y relatives.

Estimation des frais

Le montant des frais se rapportant au présent acte est estimé à environ mille deux cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Jérôme Heckmann, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 08 avril 2009. LAC/2009/13836. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009051538/9127/74.

(090059780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Fernandes Group s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5657 Mondorf-les-Bains, 11, avenue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 141.240.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire des Associés du 06/11/2008

L'assemblée est ouverte à 15 heures, à son siège social, sous la présidence de Monsieur ANTUNES FERNANDES Paulo agissant en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

- Changement du siège social de la société

* Approbation de la nouvelle adresse du siège social de la société FERNANDES GROUP s.à r.l.

11, avenue Lou Hemmer,

L-5627 Mondorf-Les-Bains

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant la parole, le Président lève la réunion à 16:30 heures

Mondorf-Les-Bains, le 12 novembre 2008.

MOURA Joseph / ANTUNES FERNANDES Paulo

Commissaire aux comptes / Représentant légal

Référence de publication: 2009051197/10148/20.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2009, réf. LSO-DD06907. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.